



Déclaration préalable du SE-UNSA 43 à la CAPD du 1er avril 2021

Hier soir, Monsieur Emmanuel Macron a annoncé une modification de la scolarisation pour le mois à venir : travail à distance et mêmes dates de vacances pour tous. Nous prenons acte de ces évolutions et des remerciements de notre Président de la République à la communauté éducative mais regrettons que les informations arrivent une fois de plus par les médias. Et nous pensons à nos collègues directeurs qui vont devoir organiser le service d'accueil des enfants de soignants. Nous demandons à ce que les directives ne leur soient pas données, pour cette fois, au tout dernier moment, lundi soir. De même, nous demandons que les indemnités qui seront versées aux personnels qui accueilleront ces enfants soient moins sélectives qu'auparavant et plus rapidement attribuées.

Venons-en maintenant à ce qui nous réunit aujourd'hui virtuellement...

Nous profitons de cette CAPD pour, à la fois, dénoncer des choix politiques nationaux qui pèsent sur les collègues des écoles et pour vous alerter à nouveau sur la souffrance des équipes, en particulier dans notre département.

Depuis le début de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les enseignants de France s'engagent majoritairement pour que le service public d'éducation joue pleinement son rôle. Bien au-delà du cadre de travail habituel, ils font leur possible pour que les inégalités scolaires, liées aux inégalités sociales, ne se creusent pas davantage.

Dans un contexte sanitaire tendu et compliqué, les enseignants, comme toute la société française, ne sont pas épargnés. Ils traversent une situation sans précédent et ont besoin, encore davantage qu'à d'autres périodes, de sérénité.

Alors que les agents veulent juste faire leur travail dans des conditions de sécurité et de respect de leurs droits, le système tient grâce à leur conscience professionnelle.

Largement confrontés aux risques sanitaires, exposés quotidiennement au virus, nos collègues vivent dans la crainte et ont le sentiment de ne pas être considérés à la hauteur de leur investissement et des risques encourus.

Les protocoles sanitaires et les « foires aux questions » se succèdent à un rythme effréné et nos collègues ne savent plus ce qu'il faut faire, quand il faut le faire ou comment il faut le faire.

En Haute-Loire comme ailleurs, la situation est inquiétante ! Le discours officiel se soucie ardemment de ne pas brasser les élèves... mais les élèves d'un collègue non-remplacé sont répartis dans les classes ! Quelle incohérence !

Pour pallier le manque criant de remplaçants afin de gérer les élèves, l'Etat fait appel à des contractuels plutôt qu'à des professeurs sur liste complémentaire, à des jeunes en service civique, à du personnel territorial dans le cadre du 2S2C. Tous sont précaires, mal rémunérés et souvent en difficulté dans les écoles, malgré tous les efforts d'accompagnement des équipes en place. Le SE-UNSA dénonce cette précarisation des adultes intervenant auprès des élèves. Quel manque de considération pour l'École, pour les élèves !

Le SE-UNSA demande d'embaucher des enseignants sur liste complémentaire et des AESH supplémentaires afin de pallier les problèmes de leur remplacement. Le SE-UNSA demande de recruter pour faire baisser les tensions dans les écoles.

L'épidémie de Covid-19 rappelle à la société française la place prépondérante de l'école et l'impact qu'elle a sur les foyers et l'économie quand elle ne fonctionne pas et que les enfants doivent rester chez eux. La fierté discrète qui permet à chaque enseignant et personnel d'éducation de tenir encore doit être un puissant levier pour obtenir l'investissement de la Nation dans son Ecole.

Au lieu de recevoir les applaudissements, comme ont pu les entendre à juste titre les soignants, les enseignants altiligériens subissent une carte scolaire éprouvante (- 10.25 ETP) ! Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas comptés dans les effectifs ; des postes de TR et de TRS sont fermés et ré-ouverts sans l'assurance pour les collègues de les retrouver puisque la priorité 1 n'existe plus ; des postes d'enseignants vont également être fermés pour financer des moyens qui auraient pu l'être autrement : poste d'IEN pris sur ligne budgétaire spécifique, augmentation des décharges des directeurs avec 600 ETP prévus nationalement, alignement des décharges des PEMF effectué avec la réserve de 220 ETP.

Face à l'épuisement généralisé, le SE-UNSA insiste pour que les enseignants puissent se concentrer exclusivement sur leurs élèves et la gestion de crise. Aussi, nous vous demandons d'être bienveillante envers eux et de répondre favorablement à leur demande d'allègement de service et/ou de temps partiels : ils en font la demande car cela leur est nécessaire pour assurer correctement leur mission.

En Haute Loire la situation est d'autant plus critique que le mouvement départemental qui approche voit pour la troisième fois consécutive, de nouvelles règles et un nouveau barème. Dans notre département, les LDG mobilité sont déclinées de manière bien plus restrictive qu'au niveau académique, avec notamment les bonifications de 100 points pour fermeture restreintes aux seuls vœux n°1, n°2 et n°3 de même nature et seulement si l'ancien poste est le vœu n°1. Par conséquent, un collègue TR dont le poste ferme (et ils sont 22 !) qui souhaiterait quitter son poste n'est pas sûr de trouver une solution convenable et un autre TR qui souhaiterait rester sur son poste n'est pas certain de le récupérer.

De la même manière, entre bonification pour fermeture et bonification pour vœu réitéré, il faut faire un choix ! Or, tous ces désagréments auraient pu être évités si le chapeau des LDG académiques (page 20) avait été respecté, à savoir : « Cette bonification pourra être majorée à 100 points sur les 3 premiers vœux de même nature que le support supprimé. ».

Pour le mouvement comme pour d'autres sujets, nous regrettons la disparition des temps d'échanges institutionnels (CAPD, groupes de travail) qui permettaient d'entretenir un dialogue social avec les services de la DSDEN et avaient l'avantage de régler beaucoup de situations individuelles et d'empêcher pas mal d'écueils. Nous demandons leur retour.

Nous continuons également de dire notre opposition face à la loi de la transformation publique qui devrait plutôt s'intituler « loi du bâillon de la fonction publique », réduisant à peau de chagrin les prérogatives et donc le nombre des CAPD. Réunis en ce 1er avril pour la 1ère (et dernière ?) CAPD de l'année scolaire, nous laissons le choix de la date à l'appréciation des collègues...

Mme Aurélie ANJARRY
Mme Carole TANGUY
SE-UNSA 43

se-unsa.org